

Nos engagements

- › Accompagnement individualisé
- › Suivi sur toutes les étapes du projet
- › Une équipe à votre écoute
- › Appui au montage de dossiers
- › Mise en réseau

Étape 1



1 Nous analysons ensemble votre projet, vos besoins fonciers et immobiliers et vous proposons l'offre la plus pertinente. Vous déposez un dossier de candidature examiné par la Communauté de communes et le conseil départemental.

Étape 2



2 Vous devenez propriétaire du terrain : signature de la promesse de vente / Obtention de votre financement et de votre permis de construire / Signature de l'acte définitif de ventes des solutions alternatives peuvent être étudiées (bâtiment clés en main, crédit-bail, etc.).

Étape 3



3 Vous construisez et vous démarrez votre activité sur le site.

ecoparc

cœur d'hérault saint-andré-de-sangonis

Aménagement et commercialisation

TERRITOIRE 34

Tél. 04 67 40 92 31

Maître d'ouvrage

Communauté de communes
de la Vallée de l'Hérault

Partenaires

Département de l'Hérault
Commune de Saint-André-de-Sangonis



TERRITOIRE 34

Une Société Publique
Locale au service du
développement des territoires

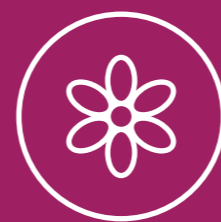
Une mission
Conduire ses projets
d'aménagement,
d'équipements publics,
de développement
touristique, de préservation
et de mise en valeur
de l'environnement.

Un principe d'action
Allier le sens de l'intérêt
général et du long terme
avec la performance
économique.

www.territoire34.fr

202 avenue du Professeur Viala
CS 84268 - 34 098 MONTPELLIER Cedex5
Tél : 04 67 40 92 00 - Fax : 04 67 40 92
01contact@territoire34.fr
SPLA au capital de 710 000 euros
RCS Montpellier B 464 801 109

Réalisation : Fusion Ingénierie, contrefortm.fr / Crédits photos : © Fotolia, 4 Venis CCVH, Gallée Émilie, CCVH, Entre Ciel Terre et Mer/ectm.fr



ecoparc

cœur d'hérault saint-andré-de-sangonis



LE CŒUR D'HÉRAULT : UNE POSITION CENTRALE, UN TERRITOIRE EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

La communauté de communes Vallée de l'Hérault, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault, réalise un ecoparc, sur la commune de Saint-André-de-Sangonis. Aux croisements de deux autoroutes gratuites (A75 et A750), il place l'ecoparc à 20 minutes de Montpellier et lui permet de disposer d'un accès aisé à des marchés régionaux majeurs: Marseille, Toulouse, Barcelone, Clermont-Ferrand. L'extension en cours porte sur 10 Ha. L'ecoparc deviendra un parc d'activités important de la grande région, sur une surface totale de près de 25 ha et 100 entreprises.



UN ecoparc

Privilégiant un développement cohérent, progressif et respectueux de l'environnement, l'ecoparc Cœur d'Hérault reprend tous les standards des ecoparc départementaux: des espaces publics de qualité, une intégration paysagère, une parfaite insertion dans son environnement, des orientations et prescriptions permettant de garantir la qualité urbaine, architecturale et environnementale des futures constructions.



LES TERRAINS

- 40 terrains nus viabilisés de 1 000 à 5 000 m² répartis sur 2 phases
- Fibre Optique
- Raccordement électricité et gaz
- Clôtures réalisées par l'aménageur



LES + DU SITE

- Le « label » ecoparc gage d'une qualité d'aménagement durable
- Des terrains adaptés aux besoins des entreprises
- Des services pour les entreprises : fibre optique, maison des entreprises, eau brute, hébergements, restaurations
- Un environnement idéal pour vos salariés : écoles, crèches, collège et bientôt lycée, commerces et services à moins de 2 km
- De nombreuses entreprises déjà implantées sur site et à terme une centaine



Une maison des entreprises à votre service sur site

- Agence de développement économique
- Des experts à votre service
- Pépinière d'entreprises au service de l'innovation
- Club des Entreprises du Cœur d'Hérault
- Centre d'affaires et espace de télétravail